

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 432

SÉANCE du 9 OCTOBRE 2018

Présidence de Monsieur Jean-François DEPRET Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 27/09/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Étaient présents :

AUCHART Ernest - BAILLEUL Alain - BAVIERE Jean-Pierre - BRICOUT Damien - CARTON Philippe - CAYET Alain - COLLE Pierre - COTTEL Jean-Jacques - DAMART Daniel - DELCOUR Jean-Pierre - DEPRET Jean-François— DERUY Isabelle - DROMART Evelyne - GORIN Sylvie - GUILLEMANT Pierre - HECQ David - LACHAMBRE Pascal - LETURQUE Frédéric - LEVIS Jean-Claude - MASTIN Philippe - MATHISSART Michel - NORMAND Arnold - PLU Jean-Claude - SEROUX Michel - TABARY Daniel - TILLARD Jean-Luc - VAHE Daniel - ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

ANSART Pierre donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre - BLONDEL Michel donne pouvoir à PLU Jean-Claude - BOUQUILLON Daniel donne pouvoir à DROMART Evelyne - COULON Géry donne pouvoir à GORIN Sylvie - DELEURY Jean-Pierre - DESAILLY Jean-Michel - DUE Gérard donne pouvoir à COLLE Pierre - FERET Claude donne pouvoir à LETURQUE Frédéric - GOMES Stéphane donne pouvoir à GUILLEMANT Pierre - MICHEL Didier donne pouvoir à DEPRET Jean-François - MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à NORMAND Arnold - PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal - POTEZ Roger - POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel - PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques - PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude - ROSSIGNOL Françoise donne pouvoir à MATHISSART Michel - SKOWRON Richard donne pouvoir à AUCHART Ernest - THIEBAUT Véronique donne pouvoir à ZIEBA Jean-Marie - THUILOT Didier donne pouvoir à MASTIN Philippe - VAN GHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 28

- Votants : 46

- Pouvoirs : 18

Vote :

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

Élection des Vice- présidents

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement à l'article L.2122-7-1 ; l'élection des Vice-présidents est soumise aux mêmes règles que l'élection du Président.

Le Président procède à l'appel des candidatures.

Les personnes suivantes proposent leur candidature à la fonction de Vice-président du Comité syndical du SCOTA, à savoir :

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Michel MATHISSART

2^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre COLLE

3^{ème} Vice-président :

- Monsieur Ernest AUCHART

4^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT

5^{ème} Vice-président :

- Monsieur Daniel VAHE

6^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS

7^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOUR

8^{ème} Vice-président :

- Madame Françoise ROSSIGNOL

Élection du 1^{er} Vice-président

Monsieur Michel MATHISSART déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-président :

- Monsieur Michel MATHISSART

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Michel MATHISSART : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel MATHISSART a été élu 1^{er} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Pierre COLLE déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre COLLE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Pierre COLLE : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre COLLE a été élu(e) 2^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Ernest AUCHART déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-président :

- Monsieur Ernest AUCHART

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Ernest AUCHART : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Ernest AUCHART a été élu 3^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Pierre GUILLEMANT déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-président :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Pierre GUILLEMANT : 44 voix (quarante-quatre)



A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Pierre GUILLEMANT a été élu à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} Vice-président

Monsieur Daniel VAHE déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président :

- Monsieur Daniel VAHE

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 voix (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 voix (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Daniel VAHE : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel VAHE a été élu 5^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 6^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Claude LEVIS déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 voix (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 46 voix (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude LEVIS : 46 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Claude LEVIS a été élu 6^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé(e).

Élection du 7^{ème} Vice-président

Monsieur Jean-Pierre DELCOUR déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} Vice-président :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOUR

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 voix (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 voix (quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre DELCOUR : 43 voix (quarante-trois)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Pierre DELCOUR a été élu 7^{ème} Vice-président du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} Vice-président

Madame Françoise ROSSIGNOL déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} Vice-présidente :

- Madame Françoise ROSSIGNOL

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 46 voix (quarante-six)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 voix (trente-neuf)
- Majorité absolue : 24 (vingt-quatre)

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 39 voix (quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL a été élue 8^{ème} Vice-présidente du SCOTA à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Adopté à l'unanimité.



Le Président



Jean-François DEPRET